

Monsieur le Maire rappelle que, depuis l'ouverture de la Chaumière des Saveurs, les gérants se sont succédés sans rester plus d'une année. Avec la crise sanitaire et les problèmes de recrutement actuels dans le secteur de la restauration, la situation s'est encore aggravée. L'établissement est resté fermé la majeure partie de l'année 2023, faute de candidat sérieux à la gérance.

Devant ces difficultés, le conseil municipal réfléchit à d'autres solutions telles qu'une cession ou un changement de destination du bien.

D'ici là, Monsieur le Maire propose le versement, à titre exceptionnel, d'une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe Chaumière des Saveurs d'un montant de 26 327.86 €.

Décision

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-1 et suivants ;

Vu les délibérations 2023/012 et 2023/013 du 03 avril 2023 relatives à l'approbation du budget principal et du budget annexe 2023 ;

Vu la prévision de l'exécution budgétaire 2023 du budget annexe Chaumière des Saveurs ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Approuve le versement, à titre exceptionnel, d'une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe Chaumière des Saveurs d'un montant de 26 327.86 € ;

Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2023 ;

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Fait et délibéré les an, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

**Le Maire,
Laurent GENTES**

A circular official stamp of the commune of Chaumière des Saveurs is visible behind the signature. The stamp contains the text 'COMMUNE DE CHAUMIERE DES SAVEURS' around the perimeter. The signature 'Laurent Gentes' is written in black ink over the stamp.

AR Prefecture

043-214301442-20231218-2023_034-DE
Reçu le 19/12/2023